



Edito

Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel An approchent à grands pas et comme à l'accoutumée, notre village s'est illuminé. Bravo à vous tous qui avez décoré vos maisons !

Nous devons néanmoins, à la vue des indications actuelles en notre possession, rester très vigilants avec les conséquences de cette 5^{ème} vague et de ce nouveau virus Sud-Africain.

Continuons à respecter les gestes barrières et le port du masque dans les lieux publics et lors des rassemblements.

L'arbre de Noël avec sa traditionnelle distribution de cadeaux "pour les plus jeunes" par le Père Noël, a eu lieu le 18 décembre. Arrivé en calèche, le Père Noël a fait une petite halte sur le parking de la salle des fêtes avant de repartir vers d'autres villages.

Toutefois, en vue des nouvelles annonces gouvernementales et les restrictions sanitaires mises en place, le traditionnel repas offert aux aînés de la commune et la cérémonie des vœux du Conseil Municipal ne pourront malheureusement pas avoir lieu, car il est de notre devoir d'éviter les rassemblements. Le Conseil Municipal a fait le choix de distribuer un colis pour les personnes de plus de 70 ans.

Les élus du Conseil Municipal, le personnel communal et moi-même vous souhaitons et ce malgré la situation difficile, de très bonnes fêtes de fin d'année, en famille et entre amis.

Que 2022 nous soit plus agréable à vivre, dans la convivialité et le bonheur d'être simplement ensemble, dans la vie familiale et sociétale et qu'enfin nous arrivions à réaliser nos projets.

Meilleurs vœux de santé et bonheur à toutes et tous pour 2022 !

Avec tout mon dévouement,
Laurence MEUNIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2021

Compétence « Assainissement des eaux usées » : Approbation de la convention de gestion à conclure avec l'Agglomération : Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de convention de gestion avec le visa des dépenses dématérialisé et a donc décidé à l'unanimité de clôturer le budget annexe Prestations de services au 31/12/2021.

Redevance de la Salle des Fêtes au 1^{er} janvier 2022 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs. Il autorise à l'unanimité Mme le Maire, selon l'opportunité de la demande, à prendre les locations et à fixer le montant de la redevance dont le cas n'est pas prévu dans la délibération, en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

Redevance de la Salle dite du Lavoir Nord au 1^{er} janvier 2022 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de limiter les réservations de la salle dite du Lavoir Nord aux habitants et associations de la Commune. De plus, compte tenu des mesures sanitaires actuelles, la salle du Lavoir Nord ne sera louée pour le moment que pour les réunions de la municipalité, des associations et des entreprises de la Commune. Le tarif de la redevance reste identique à l'année précédente.

Redevance Ordures Ménagères – Année 2022 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif (96 €/personne/an). La redevance sera facturée en trois fois. M. ANDREOLI Sylvain explique que trier est important. En effet, tous les éléments triés peuvent être revendus comme matière première, ce qui vient en déduction ou maintient de la facture globale.

Convention d'adhésion à la mission RGPD déployée par le centre de gestion de la Haute-Marne (CDG52) : Le CDG 52 propose la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue d'accompagner la Commune dans la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) et les dispositions législatives et réglementaires des traitements des données personnelles de la collectivité. Au regard du volume important des nouvelles obligations légales, le Conseil a décidé à l'unanimité d'adhérer à la mission RGPD déployée par le CDG52.

Contrat Segilog (logiciels de gestion communal) – renouvellement : Le Conseil a décidé à l'unanimité de renouveler le contrat pour 3 ans.

Ouvertures de crédit par anticipation, avant le vote du budget : Le Conseil a décidé à l'unanimité d'autoriser les dépenses d'investissement par anticipation au vote du budget principal 2022 pour un montant total de 25 970,40 €.

Admissions en non-valeur : Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable à la demande d'admissions en non-valeur pour un montant de 590,84 € et 4 545,15 € par la Trésorière Principale.

Intégration des biens de l'Association Foncière de Villiers-le-Sec au budget principal de la Commune : Suite à la dissolution de l'Association Foncière, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la reprise des actif et passif de l'AF.

Convention entre la Commune et le 61^è Régiment d'Artillerie aux fins d'embellissement des accès au quartier général d'Aboville : La convention porte sur l'embellissement des accès au quartier général d'Aboville, à savoir l'installation d'un drone sur le rond-point au croisement de la RD 65, la RD 10C et la RD 109. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la convention présentée.

Orientation des projets d'investissements pour le budget 2022 : Mme le Maire a informé le Conseil qu'elle a rencontré des jeunes et des habitants du village qui souhaiteraient que la Commune complète l'aire de jeux et le terrain multisports (ajouter d'autres jeux pour les petits, créer une piste de skate et un terrain de pétanque).

Un projet de « Conseil des jeunes » est en cours de réalisation. Les inscriptions peuvent être en ligne, sur le site web de la Commune pour les jeunes de 9 à 14 ans.

Mairie
32, Grande Rue

☎ 03 25 03 25 11

💻 : mairie.
villierslesec52
@wanadoo.fr

Secrétariat
Mardi au vendredi
de 16h00 à 18h30
Samedi
de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

Mercredi
de 16h00 à 18h00
Vendredi
de 18h00 à 19h00
Samedi
de 10h00 à 12h00
Les autres jours
sur rendez-vous

Agence Postale

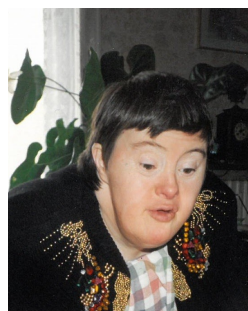
☎ 03 25 31 99 81

Mardi
de 16h00 à 18h30
Mercredi
de 16h00 à 17h45
Vendredi
de 16h30 à 18h00
Samedi
de 10h00 à 12h00

Etat-civil

Carnet bleu :
16/11/2021 :
Bart de Kévin
THIEBLEMONT et
Elodie HENRY

Nous a quittés :
07/12/2021 :
Geneviève
FLAMERION



Informations diverses de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2021

- **Sécurisation de l'accès au parking de l'école :** le terrain ne peut toujours pas être acheté par la commune. Le propriétaire est toujours en liquidation judiciaire. Le projet est donc bloqué.
- **Porche de l'église :** Les Bâtiments de France ont émis un avis défavorable à la déclaration préalable au projet de laisser les pierres apparentes. Un liseret rouge présent doit être conservé. Pour la sécurité de chacun, la Commune renforcera malgré tout les murs de l'entrée.
- **Clocher de l'église :** Les ouvertures ont été grillagées. Concernant la volerie des templiers, le Conseil demande un rapport des interventions sur la capture des pigeons qui sont encore très nombreux et causent de nombreuses nuisances. M. VILLAUMIE demande une autorisation de chasser les pigeons, à la carabine de tir de calibre de 9 mm, afin d'éloigner les pigeons du clocher.
- **Salle des fêtes :** L'accès sécurisé au garage sera réalisé en 2022.
- **Lotissement du Chemin de la Riochey :** Le permis d'aménager a été déposé, ainsi que les pièces complémentaires demandées.
- **Boîte à lire :** La livraison est prévue le 21 décembre. Elle sera posée début janvier devant la mairie.
- **Ecole :** Des joints anti-pince-doigts ont été installés sur les portes donnant sur l'extérieur de la salle d'évolution et des deux classes de maternelle.
- **Circuit des lavoirs :** Mme le Maire présente les prototypes des panneaux.
- **Routes empierrées :** Le dossier de subvention a été accepté.
- **AS Villiers-le-Sec :** Mme le Maire présente les dépenses réalisées par la Commune pour l'entretien du stade depuis l'arrivée de l'association (dont le montant dépasse les 5000 € depuis 2018). La convention doit être revue lors d'une prochaine réunion du Conseil.
- **Chaumont US Memory :** L'association a remis son siège social à Villiers-le-Sec, qui se trouvait jusqu'à présent à Chaumont.
- **Festival Richesses du Terroir :** Mme le Maire a été dans l'obligation d'interdire la buvette et les dégustations en salle, considérant qu'il est difficile de respecter les gestes barrières et que les moments de convivialité sont propices à la propagation du virus COVID-19 et ses variants. L'association Richesses du Terroir a fait sa meilleure recette depuis longtemps et sans dégustation et nous nous en réjouissons. Toutefois, le Conseil a été très surpris et déçu de l'article du JHM, paru le dimanche 12 décembre.
- **ARS :** L'eau est conforme aux exigences sanitaires en vigueur et donc consommable.
- **SPANC :** L'Agglomération de Chaumont a mis en place une redevance pour tous les propriétaires d'une habitation disposant d'un assainissement non collectif. Cette redevance correspond au coût (300€) de l'obligation qui leur reviendra de réaliser un contrôle tous les 10 ans ; celui-ci ne leur sera pas facturé.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Cérémonie pas comme les autres, ce jeudi 11 novembre à Villiers-le-Sec. La Commune célébrait le centenaire de son monument aux morts et rendait hommage à un enfant du village, l'Adjudant Xavier Andréoli, mort le 3 avril 2001 en Bosnie Herzégovine, en présence de sa famille et de nombreux habitants, toutes générations confondues.



NOËL DES ENFANTS

Malgré les conditions sanitaires, plus d'une cinquantaine d'enfants se sont déplacés pour rencontrer le Père Noël qui avait fait une étape devant la salle des fêtes à Villiers-le-Sec, ce samedi 18 décembre.



Site web de la Commune : www.mairie-villierslesec52.fr